

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 07 07 011

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 15
Pouvoirs 2
Votants 17

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 30 juin 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Françoise BOUVET Josette BALFIN Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE (arrivée délibération numéro 4) Monique MATUSZEZAK Daniel DUFOUR Kevin COLSON (arrivé délibération numéro 5) Medhi BELATROUS

Pouvoirs : Guy TAVERNIER à Nathalie AZNAR et Ludivine GONNET à Justine JAMBON

Absents et excusés : Guy TAVERNIER Ludivine GONNET Caroline MICHON Sylvain SAUNIER

Secrétaire de séance : Justine JAMBON

OBJET : Modification du tableau des emplois

Il a été proposé à un agent polyvalent du service périscolaire de rentrer dans les effectifs en tant que stagiaire pendant un an, puis elle sera titularisée à l'issue de son stage. Il convient donc de modifier le tableau des emplois.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°84 -53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

VU la délibération en date du 31 mars 2026 portant modification du tableau des emplois,

Le tableau des emplois doit donc être modifié comme suit :

- **Suppression du poste non permanent d'adjoint technique à 28h par semaine.**
- **Création d'un poste permanent d'adjoint technique à 28h par semaine.**

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal de l'exercice 2026, chapitre 012 « charges de personnel », article 64111 « Rémunération personnel titulaire », et article 64131 « rémunération personnel non titulaire »

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 7 juillet 2026
Nathalie AZNAR - Maire